

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 26/09/2024 - 32442 - 2021 B 08573 - 901 899 542 - A.Z.S BATI

Certifié conforme à l'originale

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise A.Z.S BATI										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 184 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND 93100 MONTREUIL											
SIREN		901899542									
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 17							
Exercice N clos le 31/12/2023											
ACTIF											
Brut 1 Amortissements-Provisions 2 Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012				
			Autres *		014		016				
	Immobilitisations corporelles *				028	4 800	030	1 800		3 000	
	Immobilitisations financières * (1)				040		042				
	Total I (5)				044	4 800	048	1 800		3 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	22 976	070				22 976	
		Autres* (3)		072	7 796	074				7 796	
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	23 672	086					23 672	
	Charges constatées d'avance*		092		094						
Total II				096	54 444	098			54 444		
Total général (I + II)					110	59 244	112	1 800		57 444	
PASSIF											
Exercice N 1											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120					1 000	
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126					100	
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131		132					
	Report à nouveau				134					16 680	
	Résultat de l'exercice				136					9 240	
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142					27 020	
Provisions pour risques et charges				Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166					4 504	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169		5 308				25 920	
Produits constatés d'avance				174							
Total III				176					30 424		
Total général (I + II + III)					180					57 444	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A . Z . S B A T I

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue	Biens		215		214	
		Services*		217		218	311 137
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	8
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	311 146
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	86 516
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	169 209
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	425
	Rémunérations du personnel*					250	33 463
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	8 259
Dotations aux amortissements*					254	960	
Dotations aux provisions					256		
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	298 832	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	3 074
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinqui D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

				310	9 240
--	--	--	--	-----	-------

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

9 240

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			3 074
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
Déductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981			
	ZRD (44 terdecies)	127			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	Créance report en arrière du déficit	346			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
	ZFU-TE (44 octies A)	987			
	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRR (44 quindecies)	138			
	Investissements outre-mer	344			
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	12 314	354	
--	----------------------------------	-----	--------	-----	--

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	12 314	372	
---	----------------------------------	-----	--------	-----	--

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise A.Z.S BATI

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise A.Z.S BATI

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A.Z.S BATI

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	4 800	462		464		466	4 800				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	4 800	492		494		496	4 800				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	840	552	960	554		556	1 800				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	840	572	960	574		576	1 800				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme							
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : A.Z.S BATI

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	21 005
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	15 513
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise :A.Z.S BATI

Néant☐*

Exercice ouvert le :01012023

et clos le :31122023

Durée en nombre de mois12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	2
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	311 137
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	311 137

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	8

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	244 734
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	10 899
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	92
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	255 725

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	55 421
-----------------------------	-----------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	55 421
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	311 137		
Effectifs au sens de la CVAE *	023	2		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024	du 01012023	160	au 31122023
Date de cessation	186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

© Sage

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 9 0 1 8 9 9 5 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.Z.S BATI

ADRESSE (voie) 184 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND

CODE POSTAL 93100 VILLE MONTREUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	ELHARTY	Prénom(s)	FATHY
Nom marital		% de détention	100	Nb de parts ou actions	1000
Naissance : Date	18071971	N° Département	99	Commune	GARBIA (EGY)
Pays					
Adresse : N°	184	Voie	BOULEVARD ARISTIDE BRIAND		
Code Postal	93100	Commune	MONTREUIL	Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Pays					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Neant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 9 0 1 8 9 9 5 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.Z.S BATI

ADRESSE (voie) 184 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND

CODE POSTAL 93100 VILLE MONTREUIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

A.Z.S BATI
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social au 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil
SIRET 90189954200012 RCS Bobigny

**Assemblée Générale Ordinaire
D'approbation des comptes de l'exercice 2023**

Le 30 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trente juin à dix heures, les associés de la EURL A.Z.S BATI se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire régulièrement convoquée.

Il est établi une feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Fathy ELHARTY
Né le 18 juillet 1971 au Garbia (Egypte)
De nationalité Egyptienne
Domicilié au 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil

Titulaire de 1000 parts sociales numérotées de 1 à 1000
Propriétaire de 100 % du capital de la EURL A.Z.S BATI.

Monsieur Fathy ELHARTY préside la séance en sa qualité de président de la EURL A.Z.S BATI.

Le Président constate que les associés présents et représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport de la gérance et le rapport spécial ;

A.Z.S BATI
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social au 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil
SIRET 90189954200012 RCS Bobigny

E. F.

A.Z.S BATI

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social au 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil
SIRET 90189954200012 RCS Bobigny

- Le texte des résolutions proposées.

Les documents mentionnés ci-dessus sont, à compter de ce jour, tenus au siège social à la disposition des associés qui peuvent en prendre connaissance ou copie.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Gérance, ce dont l'Assemblée Générale Ordinaire lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire est le suivant :

- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;*
- *Affectation du résultat ;*
- *Approbation des conventions réglementées.*

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et du rapport spécial, puis ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de 9.240 euros.

Elle approuve les opérations comprises dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence elle donne quitus à la Gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

A.Z.S BATI

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social au 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil
SIRET 90189954200012 RCS Bobigny

E. F.

A.Z.S BATI

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social au 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil
SIRET 90189954200012 RCS Bobigny

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, constate que les comptes de l'exercice se traduisent par un bénéfice de 9.240 euros.

Elle décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- au poste « report à nouveau » pour un montant total de 9.240 euros

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'absence de convention réglementée.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Montreuil, le 30 juin 2024



A.Z.S BATI

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social au 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil
SIRET 90189954200012 RCS Bobigny

E. F.